



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# AVIS D'IMPÔT 2017

## TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département et divers organismes

5558007593 0001



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP NICE CENTRE  
22 RUE JOSEPH CADEI  
06172 NICE CEDEX 2

eco'pli 77 LOGNES PIC 07.09.17 CI0202



5558007593 0001

MME ROLLET CATHERINE  
19 RUE CDT FAURAX  
69006 LYON

### Vos références

Numéro fiscal : 14 04 174 277 443 C  
Référence de l'avis : 17 06 4400493 42

Numéro de propriétaire : 088 R36896Y

Débiteur(s) légal(aux) :  
USUFRUITIER 4101 MBMSJN  
MME ROLLET CATHERINE MARIE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 11/08/2017  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

### Montant à payer

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 16/10/2017

27 358,00 €

SAISI  
le \_\_\_\_\_

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

La somme que vous devez payer est supérieure à 2 000 €.

**La loi rend obligatoire le paiement de cette somme par un des moyens suivants, à votre choix :**

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2017.**

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

### Vos démarches

➔ **Sur Impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

➔ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

➔ **Par téléphone :** 0 811 36 96 09 \* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H

➔ **Par courrier :** Questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance  
CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 60034 67085 STRASBOURG CEDEX  
Autres questions : votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

➔ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

SIP NICE CENTRE  
22 RUE JOSEPH CADEI 06172 NICE CEDEX 2  
Courriel : [sip.nice-centre@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip.nice-centre@dgfip.finances.gouv.fr)

• Sur le montant de votre impôt :

CDIF NICE I SECT.1ER SECTEUR 22 RUE JOSEPH CADEI  
06172 NICE CEDEX 2  
Courriel : [cdif.nice-1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cdif.nice-1@dgfip.finances.gouv.fr)

\* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 060 ALPES-MARITIMES

Commune : 088 A NICE

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016		23,12%	%	%	12,42%	0,204%	10,90%	%	
Taux 2017		23,12%	%	%	12,42%	0,201%	10,90%	%	
Adresse	10 RUE DU CONGRES								
Base ①		57815			56148	57815	57316		
Cotisation		13367			6974	116	6247		
Cotisation lissée ②		11738			6290	107	5536		23671
Adresse	14 RUE DE FRANCE								
Base ①		10888			10424	10888	10750		
Cotisation		2517			1295	22	1172		
Cotisation lissée ②		1284			683	13	605		2585
Cotisations									
	2016	12662			6802	112	5969		
	2017	15884			8269	138	7419		
Cotisation totale ③		13022			6973	120	6141		26256
Variation ④		+2,84%	%	%	+2,51%	+7,14%	+2,88%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
	2016								
	2017								
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « Collectivité »									
Un lissage de + 606 € par an est appliqué pendant 10 ans sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation. (voir notice partie Révision des valeurs locatives des locaux professionnels).						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			1102
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 060 51 021 009 088 088 N.A									
Montant de votre impôt :									27358

2017 01 05 07 04 ND - Septembre 2017 - 2017 04 PF 003 043  
 2017 01 05 07 04 ND - Septembre 2017 - 2017 04 PF 003 043  
 2017 01 05 07 04 ND - Septembre 2017 - 2017 04 PF 003 043